

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 18 OCTOBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, M. GIRIAT, M. GRENIER

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, M. GRENIER à S. MANFRINI, M. GIRIAT à C. TOWNSEND

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

8. Travaux – Convention d'autorisation de passage pour les travaux de la régie des eaux gessiennes - Concession de tréfond parcelle AE 45

Dans le cadre de travaux importants de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable du Pays de Gex, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris depuis le mois de juin la pose d'une canalisation fonte DN 400mm entre la commune de Preveissin et la commune de Segny, qui passe sur la Commune d'Ornex par le chemin des Tattes / rue de Vésegnin / rue des Pralets / Rue des Primevères.

Cette canalisation transite sur la rue des primevères qui a la référence cadastrale section AE N°45.

Ainsi, il s'agit pour la Commune d'autoriser le passage de cette canalisation sur la parcelle AE 45. Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de concession de tréfonds avec la Régie des Eaux Gessiennes. Un exemplaire de cette convention de concession de tréfonds est joint à la présente délibération.

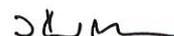
Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de concession de tréfonds avec la Régie des Eaux Gessiennes et tous les documents liés pour la parcelle AE 45.

Fait à Ornex, le 22 octobre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 22 octobre 2021
Affiché le : 22 octobre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.